

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DECLARATION
CONFIRMATION (RETRAIT) D'UN REFUS PROVISOIRE**

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la déclaration:
Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle
1, vul. Glazunova
01601 Kyiv-42
Ukraine

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration **989 103**

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration:

Ritzio Entertainment Group Limited
Diagorou 4, Kermia Building,
Office 601
Nicosia; CY

IV.

☐

Confirmation d'un refus total provisoire /l'acceptation spécifiée :

☐

Retrait d'un refus provisoire
(La marque a été pris en Ukraine en plein volume)

☒

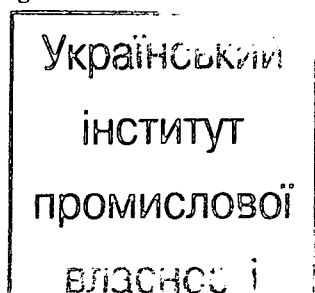
Confirmation d'un refus partiel provisoire :

Admis pour tous les produits et services des classes 09, 16, 21, 28, 35, 38, 39, 41, 42, 43, 45.

Il est impossible de présenter une requête en réexaminer ou un recours.

V. Date à laquelle la déclaration a été prononcée: le 15 octobre 2010.

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la déclaration:



Chef de la Section des
marques internationales

Svitlana Sukhinova